



10 NOV. 2016
REIMS // 10H - 19H
NEOMA BUSINESS SCHOOL / 59 RUE PIERRE TAITTINGER

ASSISES #2
RÉGION ARCHITECTURE
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine
GRAND EST

Une initiative d'excellence proposée par les acteurs de la filière de l'architecture du Grand Est

Une journée pour mesurer, poursuivre et accélérer ensemble la mise en œuvre stratégique du Livre Blanc.

41 propositions d'une filière qui aménage et construit au service du développement économique et culturel, de l'attractivité et de la compétitivité du Grand Est.

DOSSIER DE PRÉSENTATION







UN PROJET, UNE DYNAMIQUE POUR UNE FILIÈRE ATTRACTIVE ET AGILE EN RÉGION GRAND EST

15 juillet 2015
Un appel collectif,
880 signataires

Lancée le 15 juillet 2015 avec la publication d'un Appel Collectif, l'initiative RÉGION ARCHITECTURE est une démarche participative pionnière en France. Elle rassemble les acteurs de l'architecture d'Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine autour de deux ambitions partagées : jouer un rôle proactif dans l'édification de la nouvelle région Grand Est et accélérer la marche de toute la filière vers l'excellence, à travers la recherche et l'innovation.

En quelques mois, l'initiative RÉGION ARCHITECTURE a été rejointe par de nombreux citoyens d'horizons divers : habitants, élus, étudiants, artisans, architectes, universitaires, entrepreneurs, industriels.

06 Novembre 2015
Premières Assises,
200 participants,
70 contributions

Portées par son succès, l'initiative RÉGION ARCHITECTURE s'est déployée devenant une véritable dynamique rythmée par des rencontres inter-régionales. Le 06 novembre 2015 à Nancy, près de 200 acteurs liés à l'architecture se sont réunis pour les premières Assises. Plus de 70 contributions écrites ont servi de bases de travail pour ce temps fort d'échanges et de productions collectives, organisé autour de 7 ateliers thématiques.

20 janvier 2016
Un Livre Blanc,
41 propositions

Synthétisant les idées apportées lors des Assises de Nancy, l'initiative RÉGION ARCHITECTURE a marqué une nouvelle étape dans sa structuration en publiant, le 20 janvier 2016, un Livre Blanc. Celui-ci propose un projet pionnier et collectif organisé autour de 41 propositions d'actions concrètes. Aux premiers jours de la région Grand Est, le Livre Blanc témoigne d'un projet déjà bien structuré et porteur d'une vision globale visant à mettre l'architecture au service de l'attractivité et de la compétitivité de la nouvelle région.

10 novembre 2016
Assises #2 Reims,
étape et tremplin

Après un an d'action, les acteurs de la filière organisent le 10 novembre à Reims les 2^{ème} Assises REGION ARCHITECTURE. Ouvertes à tout ceux qui veulent agir dès maintenant en région, elles permettront de mesurer, poursuivre et accélérer ensemble la mise en œuvre stratégique du Livre Blanc !

PROGRAMME 10 NOVEMBRE

REIMS - NEOMA BUSINESS SCHOOL
59 RUE PIERRE TAITTINGER

à partir de 9 h

Accueil café

Lobby de l'amphithéâtre - accueil des participants et de la presse

10 h 00

Allocutions d'ouvertures

- Alain MOTTO, Président du CROA Champagne-Ardenne
- Arnaud ROBINET, Député - Maire de Reims
- Xavier ALBERTINI, vice-président du Conseil Régional Grand Est
- Lorenzo DIEZ, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy

10 h 30

Un point d'étape illustré de l'avancement des propositions du Livre Blanc

avec 8 témoignages autour d'actions concrètes par leurs porteurs :

- *Pratiques innovantes et talentueuses* : un vivier en Grand Est
- *Le Crédit Impôt Recherche* : une solution pour innover en entreprise d'architecture
- *Villemin LAB* : premier chantier-école démonstrateur mutualisé en Grand Est
- *Thèse CIFRE* : une première en architecture
- *CAUE du Grand Est* : vers une Union Régionale au service de tous les territoires
- *Conseil architectural* : des architectes vacataires au service des intercommunalités
- *Architecture & Construction Bois, du patrimoine au numérique* : l'une des 5 chaires de recherche partenariales de France pour le Grand Est
- *Journées Nationales de l'Architecture* : ça bouge en Grand Est !

11 h 30

Conférence de Ibos et Vitart, Grand Prix national d'architecture 2016

À peine récompensée par la plus haute distinction nationale en architecture, Myrto Vitart donnera une conférence aux Assises Région Architecture.



© Richard Schroeder

14 h 00	5 ateliers thématiques pour continuer à construire le projet :
	<ul style="list-style-type: none"> • atelier 1 : <i>Une filière de l'architecture, ouverte, innovante et créatrice de richesses</i> • atelier 2 : <i>Booster le financement de la R&D dans les entreprises de la filière</i> • atelier 3 : <i>De la ruralité à l'architecture, un enjeu pour nos territoires</i> • atelier 4 : <i>Jeunes entreprises talentueuses cherchent maîtres d'ouvrage pour relever des défis</i> • atelier 5 : <i>Loi sur la liberté de création architecture et patrimoine : des opportunités concrètes</i>
16 h 00	Présentation de la synthèse des ateliers
17 h 00	Une table ronde conclusive <i>L'architecture au cœur d'une filière</i> animée par Christine DESMOULINS, journaliste et critique d'architecture, pour faire la synthèse des débats des ateliers, et apporter le point de vue d'acteurs nationaux et internationaux : <ul style="list-style-type: none"> • Patrick BLOCHE, député, rapporteur de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine • Chantal DASSONVILLE, directrice adjointe de l'Architecture à la Fédération Wallonie-Bruxelles • Thierry DAUCHELLE, président de la FFB Champagne-Ardenne • Catherine JACQUOT, présidente du Conseil National de l'Ordre des Architectes • Mylène LACH, secrétaire générale de l'association COMPA des anciens étudiants de l'ENSA de Strasbourg • Agnès VINCE, directrice de l'Architecture au Ministère de la Culture et de la Communication
19 h 30	Cocktail de clôture Dégustation de champagne au domaine Vranken & Pommery, 5 rue du général Gouraud - 51 100 Reims
À VOS AGENDAS !	<i>L'avenir de la filière de l'architecture en Grand Est se construit avec vous, au plus près de vos attentes !</i> <i>Inscrivez-vous aux ateliers thématiques et contribuez aux sujets proposés via notre site internet.</i>

Propositions associées

Proposition 7 • Mettre en place des chantiers-écoles démonstrateurs architecturaux dans plusieurs friches de la région

Proposition 11 • Mettre en place des chaires de recherche et d'innovation en architecture en lien avec les entreprises de la région

Proposition 19 • Créer un Observatoire des pratiques et des produits de la filière de l'architecture permettant de capitaliser les innovations

Notre livre blanc Région Architecture émet plusieurs propositions visant à mieux structurer la filière de l'architecture. Il faut maintenant réfléchir à leur mise en œuvre concrète et progressive.

Comment organiser et financer la structuration de la filière de l'architecture ? Quels dispositifs existants de veille économique pouvons-nous mettre en commun afin de constituer un observatoire de la filière, pour mieux évaluer et maîtriser son impact sur l'économie de nos territoires, et ses liens avec les économies transfrontaliers ? Autour de quels sujets communs porteurs pouvons-nous cristalliser les coopérations entre les concepteurs, les constructeurs, les artisans et les fabricants du Grand Est pour favoriser l'émergence de cercles économiques locaux, efficaces et vertueux ? À l'heure de la concertation pour l'établissement du SRDEII* Grand Est, comment inscrire pleinement la filière de l'architecture en tant que levier des dynamiques de nos territoires ?

Le chiffre d'affaire annuel de la construction représente 9,6 milliards d'euros en Grand Est, dont 2,9 milliards pour les seuls travaux publics. 1 950 entreprises d'architecture, 38 000 entrepreneurs et industriels du bâtiment, 1 380 bureaux d'études techniques participent à l'édification de notre cadre de vie en Grand Est. À toutes les échelles de l'aménagement, l'expertise de l'architecte se situe au croisement de dynamiques multiples portées par des acteurs issus de différents horizons et métiers. Tous ces acteurs participent de manière significative à l'économie du Grand Est. Mais au delà de ce seul aspect, ils léguent un héritage physique et patrimonial aux générations futures, participant également à l'image de marque de la région. De la production du matériau brut à sa mise en œuvre, de réelles richesses et spécificités sont fortement valorisables, comme l'industrie du bois, du numérique, ou les savoir-faire et les artisanats propres aux modes de construire de chacun de ses territoires. Toutes ces richesses pourraient dépasser de loin leur simple addition si leurs acteurs mettaient en synergies leurs compétences et leurs réseaux.

*Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

Propositions associées

Proposition 2 • Placer 50 doctorants dans les entreprises de la filière de l'architecture

Proposition 3 • Créer une plateforme de coopération entre les acteurs de la filière pour développer la recherche et l'innovation en architecture dans la région

Proposition 4 • Monter une cellule de conseil et d'accompagnement destinée aux agences d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour accélérer le développement de la recherche en entreprise

Notre livre blanc Région Architecture propose plusieurs outils pour développer et valoriser la recherche et l'innovation par et pour l'architecture. Le moment est venu de les rendre opératoires.

Quels sont les principaux obstacles à lever pour favoriser le financement de la recherche en architecture, et intégrer cette discipline aux domaines de recherche communément soutenus ? Autour de quels sujets porteurs les entreprises d'architecture, les entrepreneurs du BTP et les industriels du Grand Est peuvent-ils identifier des besoins de recherche à même de leur faire gagner en compétitivité ? Comment organiser la collecte de ces besoins et financer les outils nécessaires aux premiers programmes de soutien de la recherche architecturale en région ? Combien de thématiques et de doctorants pouvons-nous envisager dans les années futures ? Comment relier ces sujets aux enjeux d'innovation et d'internationalisation des acteurs économiques du Grand Est ?

Par l'essence même de leur activité, les entreprises de la filière de l'architecture innoveront au quotidien. Confrontés à de nouveaux contextes, de nouvelles demandes et de nouveaux défis, elles mettent au point à chaque projet le cadre de vie de demain. Malgré ce fort potentiel innovant, ces entreprises restent cependant à l'écart des dispositifs de droits communs utilisés par les autres secteurs économiques pour développer de la R&D, comme le CIR. Depuis sa création en 1981, le dispositif CIFRE**, a soutenu plus de 17 000 doctorants en entreprises, avec actuellement plus de 1300 thèses par an, dont près de deux tiers au sein de PME qui gagnent en compétitivité grâce à cette expérience. De toutes ces CIFRE, très peu ont directement bénéficié à une entreprise d'architecture. Les possibilités de recherches liées à ce domaine sont pourtant multiples, allant de l'étude des modes d'habiter susceptibles d'intéresser un bailleur social, au développement d'un nouveau système intelligent de construction porté par un industriel, ou la spécialisation de la pratique d'une agence sur un programme ou un champ patrimonial spécifique.*

*Crédit Impôt Recherche

**Convention Industrielle de Formation par la Recherche

Propositions associées

Proposition 24 • Développer les missions d'architectes-conseils des intercommunalités pour mettre à profit leurs capacités d'expertise de proximité

Proposition 30 • Couvrir les territoires ruraux par l'action d'une Union Régionale des CAUE

Proposition 34 • Organiser ensemble aux quatre coins de la région, la première Journée européenne de Région Architecture

Notre Livre Blanc Région Architecture soumet plusieurs propositions pour renforcer l'accès des territoires ruraux à l'expertise architecturale, notamment auprès des collectivités les moins pourvues. Dès à présent, il faut nous atteler à leur concrétisation.

Comment renforcer la présence de l'architecte au sein des territoires ruraux ? Comment pérenniser le financement des CAUE, et assurer une couverture étendue de ces institutions ? Comment mettre en réseau et étendre l'action des CAUE dans le conseil architectural, urbain et paysager de proximité ? Sous quelles modalités développer des vacations de conseils des intercommunalités ? Comment, par le biais du conseil et de la sensibilisation, favoriser l'établissement de cercles économiques locaux participant pleinement au développement harmonieux des territoires du Grand Est ? Peut-on inventer de nouvelles coopérations entre architectes, urbanistes et communes, mieux adaptées au contexte frugal des territoires ruraux ?

Couvertes par l'action de leurs agences d'urbanisme, les grandes métropoles jouissent d'un accès au conseil architectural et urbain qui leur permet de guider à différentes échelles et temporalités leur politique de développement. Les territoires ruraux et les communes de petite taille ne disposent pas des mêmes moyens. Dans la région Grand Est, 7 départements sur 10 bénéficient de l'expertise d'un CAUE. Chaque année, près de 70 conseillers assurent plus de 3 000 actions de conseils auprès des particuliers, et accompagnent sur près de 1 600 dossiers les communes et collectivités du Grand Est, essentiellement rurales, qui reçoivent bien souvent par là la seule expertise architecturale dont elles peuvent disposer. Cette expertise est pourtant essentielle dans l'élaboration des documents d'urbanisme, dans l'accompagnement pour la réalisation d'équipements publics, dans les petites interventions d'aménagement, de requalification et de rénovation. Elle garantit la qualité paysagère et patrimoniale de nos paysages ruraux, participant de fait à leur attractivité et à leur identité.

ATELIER 4

JEUNES ENTREPRISES TALENTUEUSES CHERCHENT MAÎTRES D'OUVRAGE POUR RELEVER DES DÉFIS

Propositions associées

Proposition 9 • Consolider et mettre en réseau les dispositifs existants de professionnalisation et d'insertion des jeunes diplômés en architecture

Proposition 21 • Soutenir l'installation des jeunes entreprises d'architecture en région et les accompagner dans leurs développements et diversifications

Notre Livre Blanc Région Architecture avance plusieurs idées pour accompagner les architectes de la région dans leur démarche d'installation et de valorisation de leur travail, dont les modalités doivent dès maintenant être ajustées et précisées.

Aides financières, cautionnement, partenariat, palmarès valorisant tous les acteurs rassemblés autour d'un projet remarquable, exposition, incitation à la créativité, comment agir utilement pour fixer sur notre territoire les nouvelles générations talentueuses ? En accompagnant la démarche du SRDEII* comment favoriser les pratiques innovantes, vecteurs de compétitivité et d'export pour les jeunes entreprises, qui bénéficient d'une situation frontalière unique ? Comment faire entendre aux maîtres d'ouvrage que la promotion des jeunes talents est un levier pouvant stimuler la production architecturale, et augmenter la qualité de vie de chaque habitant et usager de notre région ?

Trop marqués pour certains, trop peu expérimentés pour d'autres, les jeunes talents de l'architecture peinent à décrocher leurs premières commandes. En effet, la reconnaissance de ses pairs à travers l'attribution d'un prix ou une parution dans une revue spécialisée n'est pas un tremplin suffisant pour pérenniser le potentiel d'une entreprise d'architecture installée depuis peu. Freinées par des contraintes administratives qui s'appuient systématiquement sur les chiffres d'affaires des trois dernières années et sur des dossiers de candidatures devant mettre en exergue à minima trois références similaires au projet concouru, les entreprises d'architecture attendent souvent plusieurs années entre une première œuvre à petit budget et l'accès aussi bien à des marchés publics que des commandes privées de plus grande envergure. Séparément et encore moins simultanément, la jeunesse et le talent ne sont pas des valeurs prépondérantes dans le mode de dévolution des marchés.

* Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

ATELIER 5

LOI SUR LA LIBERTÉ DE CRÉATION ARCHITECTURE ET PATRIMOINE : DES OPPORTUNITÉS CONCRÈTES

Propositions associées

Proposition 12 • Avec les habitants, initier 50 « Green Deal Architectures », réalisations architecturales expérimentales et démonstratives dans le cadre de marchés publics innovants

Proposition 31 • Mettre en place un programme pilote de 50 PLU architecturaux et patrimoniaux dans les territoires ruraux

Anticipant et accompagnant l'esprit de la loi CAP, notre Livre Blanc Région Architecture met en avant différents dispositifs comme les chantiers démonstrateurs, pour renouer avec une liberté architecturale et une norme intelligente, au service du bon sens et de l'efficience. Comment les compléter et les concrétiser au regard de cette loi ?

Si l'expertise de l'architecte garantit la qualité et l'intelligence de l'allotissement et de l'aménagement au bénéfice de tous, comment améliorer les cadres de ces missions à petite échelle, afin de rendre fluides ces procédures ? Comment financer la mise en place de PLU pilotes, pour préparer le terrain de l'excellence dans les territoires ? Les PNR peuvent-ils constituer un exemple à étudier, dont les intercommunalités sont depuis longtemps soucieuses de garantir un développement urbain, architectural et paysager de qualité ? Le renforcement des échanges avec nos homologues frontaliers peut-il apporter des pistes de réflexion aux questions qui s'ouvrent aujourd'hui ? Comment répondre à la demande de formation des élus et des agents des collectivités territoriales, pour une maîtrise d'ouvrage publique plus sensible et mieux éclairée face à ces questions ?

Promulguée le 7 juillet 2016, la loi CAP attend désormais les décrets qui permettront son application. Outre l'abaissement symbolique de la surface minimum de recours à un architecte à 150 m², et la mise en place de permis de construire simplifiés incitant au recours d'un architecte en dessous de ce seuil, la loi comporte de nombreux autres points qui pourraient modifier en profondeur le champ d'action de l'architecte. Entre autre, les compétences de ce dernier sont rendues obligatoires dans la constitution des permis d'aménager, tandis que l'identification claire de l'architecte dans le cadre des procédures de conception-réalisation, et l'obligation de faire figurer le nom de l'architecte sur ses réalisations mettra en avant son rôle clé dans l'acte de construire. Les normes appliquées sur les logements sociaux, les équipements publics, ou les édifices situés dans le périmètre d'une opération d'intérêt national pourront être assouplies par le biais de permis de faire ou d'innover.





www.regionarchitecture.eu
contact@regionarchitecture.eu



Florian Descamps
Chargé de mission
06 51 00 15 64
f.descamps@nancy.archi.fr

Elodie Majcher
Chargée de mission communication
03 83 30 81 36
elodie.majcher@nancy.archi.fr

**Conseils régionaux de l'Ordre des architectes d'Alsace,
de Champagne-Ardenne et de Lorraine**

Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy

Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg

**Institut national des sciences appliquées de Strasbourg,
département architecture**

**Union régionale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
de Lorraine**

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Bas-Rhin

Maison de l'architecture de Champagne-Ardenne

Maison de l'architecture de Lorraine

Maison européenne de l'architecture – Rhin supérieur

Syndicats des architectes d'Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine

Fédération Française du Paysage Alsace - Lorraine

Fédération Française du Bâtiment



ARCHITECTURE NANCY
maison de l'architecture
Champagne-Ardenne



Strasbourg,
école d'architecture



INSA
INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
STRASBOURG



maison de
l'architecture
de lorraine



FFP
Alsace-Lorraine
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU PAYSAGE

Avec le soutien du Conseil Régional Grand Est et le Ministère de la Culture et de la Communication :

